

**Zeitschrift:** Annuaire suisse de science politique = Schweizerisches Jahrbuch für Politische Wissenschaft  
**Herausgeber:** Schweizerische Vereinigung für Politische Wissenschaft  
**Band:** 9 (1969)  
**Artikel:** Note de recherche sur les partis politiques et le processus de décision  
**Autor:** Handley, D. / Sidjanski, D.  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-171440>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 29.11.2024

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# NOTE DE RECHERCHE SUR LES PARTIS POLITIQUES ET LE PROCESSUS DE DÉCISION

par

D. SIDJANSKI ET D. HANDLEY

*Département de science politique, Université de Genève*<sup>1</sup>

La question qui retient notre attention est celle de la participation effective des partis politiques suisses au processus de décision. L'objet de cette note est d'esquisser quelques approches qui permettraient de vérifier des observations courantes ou des hypothèses, ainsi que de donner un échantillon d'analyse.

Exemples d'observations générales : Les partis suisses se caractérisent par une large *coopération gouvernementale* : a) les partis participent au gouvernement ou le soutiennent ; b) la vie politique en général et celle des partis en particulier est marquée par un large consensus ainsi que par un esprit ou une mentalité de compromis ; c) l'opposition est inexistante ou marginale ; d) les partis ne sont pas rigides ou disciplinés (leurs membres ne soutiennent pas toujours la politique gouvernementale ; à l'inverse, les partis n'ont pas toujours une emprise directe sur le gouvernement).

Les partis *tendent à perdre leur position privilégiée* qu'ils ont occupée dans la vie politique : a) au profit de l'exécutif (modification du rapport Conseil fédéral-Parlement) ; b) au profit de groupements économiques et sociaux (influence dans la phase préparlementaire, présence au parlement, rôle dans le fonctionnement de la démocratie semi-directe) ; c) au profit d'experts ou de techniciens (complexité, technicité, secret).

## I

### Exemples de travaux et de voies de recherche

#### 1. *Au plan fédéral*

*Première question* : quelle est la répartition des forces politiques aux Chambres fédérales ? Cette première question permet d'évaluer la capacité d'influence des partis politiques au Parlement. Sur ce sujet, l'ouvrage du professeur Erich Gruner apporte une information précise<sup>2</sup>.

<sup>1</sup> Les données de base ont été recueillies par des collaborateurs du centre de recherches et notamment par MM. M. Richon, P. Ossipow et B. Dunand.

<sup>2</sup> *Die Parteien in der Schweiz*, Bern, Francke Verlag, 1969, pp. 180 et ss. Voir l'étude sur un des grands partis, de FRANÇOIS MASNATA, *Le parti socialiste et la tradition démocratique en Suisse*, Paris et Neuchâtel, Cahiers de la F.N.S.P., et La Baconnière, 1963.

De son graphique sur les sièges au *Conseil national* de 1848 à 1968 (p. 186) il ressort qu'au cours de la deuxième moitié du XIX<sup>e</sup> siècle, *trois partis* prennent part à la vie parlementaire: Parti radical, Parti conservateur-catholique et Parti libéral. Le Parti radical est resté majoritaire de 1848 à 1917: 77 % des sièges en 1848, puis entre 50 et 60 % entre 1860 et 1917 avant de tomber à 33 % en 1919. Le Parti conservateur-catholique, après une courbe ascendante entre 1848 et 1878, accuse une stabilité remarquable à ce jour, en oscillant au-dessus de 20 %. Le Parti libéral, après une pointe jusqu'à 30 % en 1860 qui a suivi un infléchissement autour de 6-7 % en 1854 et 1857, perd progressivement ses sièges au Conseil national, se situant nettement au-dessous de 10 % dès 1911.

Dans la période de 1919 à 1967, on n'assiste à aucun renversement de la situation, mais à une évolution lente et fluctuante. Les radicaux enregistrent une perte de 23 représentants, dont 13 au Conseil national. Les conservateurs chrétiens-sociaux accusent une stabilité remarquable, avec une légère tendance à la hausse. Ce sont les socialistes qui, parmi les actuels partis gouvernementaux, progressent le plus malgré un fléchissement en 1967: de 41 à 53 en 1967, après avoir atteint le maximum en 1963 avec 56 représentants aux Chambres. Les autres partis traditionnels en régression au Conseil national obtiennent des compensations au Conseil des Etats. Un fait nouveau est constitué par l'apparition et la progression de l'Alliance des indépendants qui atteint le maximum en 1967 avec 17 représentants. Son succès coïncide avec les pertes des conservateurs (3) et des socialistes (3), des radicaux (2), dont un a été récupéré aux dépens des démocrates, et du PAB (1); de leur côté, les indépendants ont enregistré un gain de 6 sièges (dont 4 à Zurich) et le PdT d'un siège à Neuchâtel.

Par ailleurs, bien qu'étant exclus du Gouvernement fédéral, les Partis libéral et démocrate ont un comportement gouvernemental, alors que les indépendants constituent une « opposition modérée », la véritable opposition n'étant formée que du PdT. Quant au Parti socialiste, il y occupe une position intermédiaire: tout en faisant partie du gouvernement, il continue à pratiquer une opposition modérée. Enfin, lors des élections de 1967, tous les partis gouvernementaux, épousant certaines formes de mécontentement, se sont livrés à la critique de la politique du gouvernement. L'éventail des partis est large et il n'existe pas de parti majoritaire.

A présent, trois grands partis prédominent aux Chambres fédérales avec 179 parlementaires, dont 145 au Conseil national et 34 au Conseil des Etats. L'ensemble des partis gouvernementaux totalisent 203 représentants avec 24 du PAB (21 et 3 respectivement). Les deux Chambres sont par ailleurs nettement dominées par les partis traditionnels.

La situation des socialistes ne laisse pas de frapper l'observateur: ils occupent le premier rang au Conseil national et le dernier des partis gouvernementaux au Conseil des Etats, venant après le PAB (3). Ceci s'explique principalement par le mode d'élection des conseillers aux Etats ainsi que par le fait que, même dans les cantons où les socialistes sont le mieux im-

plantés (Berne, Zurich, Genève, Argovie), les partis traditionnels y conservent à la fois la majorité des sièges et des électeurs. Ce genre d'observations pourrait faire l'objet d'analyse ou de contrôle rigoureux. Dans cette intention et à titre d'exemple, nous avons donné dans la deuxième partie un échantillon d'analyse portant sur le degré d'homogénéité de comportement des groupes politiques au Conseil national. Dans le même ordre d'idées, on pourrait aussi examiner le renforcement des pouvoirs de l'Exécutif fédéral en recensant le nombre et l'origine des projets de lois et de décisions, en analysant leur distribution selon l'importance, la matière, et en confrontant ces résultats avec le taux d'acceptation et de rejet au Parlement.

*Deuxième question* : si le Conseil fédéral s'affirme comme centre de décision, il est essentiel d'évaluer la participation des partis à l'exercice de cette fonction. Cette question, comme la première, se décompose en une série d'éléments dont la plupart ont été étudiés :

1. Le rôle des partis dans l'élection des membres du Conseil fédéral a été étudié notamment par E. Gruner et R. Frey <sup>1</sup>; celui-ci a analysé, selon une technique quantitative, l'application des règles juridiques ou traditionnelles à l'élection complémentaire des conseillers fédéraux ainsi que le poids des règles spécifiques; quant au professeur Gruner, il passe en revue les statistiques d'élection pour déterminer le degré de lutte entre divers candidats selon les périodes; à cet effet, il utilise l'indice du nombre de concurrents élus et celui de l'écart majoritaire. Le rôle des partis et des groupes parlementaires y apparaît à plus d'un titre (sélection des candidats, dirigeants politiques, coalition entre partis, mais aussi concurrence à l'intérieur de divers partis). L'élection de M. Celio illustre la concurrence intraparti ainsi que l'influence d'autres facteurs; celle de MM. Brugger et Graber confirme le poids des partis et des normes <sup>2</sup>.

2. Le processus de décision du Conseil fédéral: répartition de l'influence à l'intérieur du Conseil et rapports d'influence entre un parti et ses conseillers fédéraux. Le premier aspect a été étudié par M. Bruno Frey dans l'optique des coalitions ou des arrangements <sup>3</sup>. Des travaux parallèles pourraient envisager ces problèmes sous l'angle de la dynamique des groupes et du leadership. La relation conseillers fédéraux-partis et groupes politiques a été

---

<sup>1</sup> ERICH GRUNER, « Freiheit und Bindung in den Bundesratswahlen », dans *Annuaire suisse de science politique 1967*, Association suisse de science politique, Lausanne, 1967, pp. 17-38.

RENÉ FREY, « Kombinatorik der Bundesratswahl », *Wirtschaft und Recht*, 1969, n° 2, pp. 95-101.

<sup>2</sup> PIERRE FRIEDERICH, « Election d'un conseiller fédéral. Le cas de M. Celio », Département de science politique, Université de Genève, 1969; voir la série d'articles de GEORGES PLOMB dans *La Tribune de Genève*, novembre-décembre 1969.

<sup>3</sup> BRUNO FREY, « Eine spielt heoretische Analyse der Machtverteilung im schweizerischen Bundesrat », *Schweizerische Zeitschrift für Volkswirtschaft und Statistik*, juin 1968, n° 2, pp. 155-169. En réalité, la situation est plus complexe du fait que la personnalité des conseillers fédéraux peut provoquer des oppositions entre deux conseillers d'un même parti. Mais leur accord a plus de chance de se produire que leur désaccord.

évoquée à plus d'un titre dans l'*Annuaire 1967* dans les articles de Max Petitpierre, Léo Schürmann et Jean-François Aubert, en particulier. M. Petitpierre constate qu'à défaut d'un grand parti d'opposition... les partis gouvernementaux et leurs membres ne sont pas tenus de suivre aveuglément le Conseil fédéral. Inversement, un parti ne peut exiger que le Conseil fédéral qu'il a fait élire, soit le serviteur de ses intérêts au gouvernement. Cette observation et bien d'autres, fondées sur l'expérience personnelle de l'auteur, pourraient être soumises à une vérification empirique telle que celle que nous donnons dans la deuxième partie de cette note. Notre travail limité permet de supposer que l'opposition n'est pas très développée au Parlement fédéral et que, sauf exception, les projets du Conseil fédéral sont acceptés à une forte majorité <sup>1</sup>.

La relation gouvernement-partis se reflète dans le rapport entre les majorités nécessaires par comparaison avec les majorités des partis qui participent au gouvernement (ou le soutiennent) et celles obtenues au cours des votes au Parlement. Dans la mesure où les majorités escomptées et les majorités recensées dépassent les marges de sécurité, on peut estimer que la coopération gouvernementale ne répond pas à un simple besoin de majorité mais à un esprit de compromis et du consensus généralisé.

Un simple rapprochement des tableaux de la composition du Conseil fédéral et de l'importance des groupes aux Chambres permet de constater, en attendant des analyses plus poussées, qu'une relation positive existe entre le nombre de sièges d'un ou de plusieurs partis au Conseil fédéral et aux Chambres. Mais la marge majoritaire tend à dépasser largement le minimum indispensable. Après une domination radicale jusqu'en 1891, l'inclusion d'un conservateur se produit avant même la perte de la majorité. De 1919 à 1929, la majorité des partis au gouvernement est renforcée, puis encore élargie avec la participation du PAB à partir de 1929. Un autre palier est atteint en 1943 et jusqu'en 1953 avec l'entrée des socialistes au gouvernement; ceux-ci, après une absence de 1954 à 1959, reviennent au gouvernement en 1959. Dès lors, la majorité des partis au gouvernement dépasse largement la majorité nécessaire (171 sur 196). Ces majorités qui, depuis le début, sont bien plus fortes que celles dont on a besoin au Parlement, confirment l'intention de remplacer la formule de la majorité par celle de la coopération. Cette coopération s'amplifie à mesure que la majorité des partis au gouvernement s'amenuise. Les paliers indiquent les seuils de tolérance après lesquels intervient un élargissement de gouvernement. Avec l'apport des socialistes, la majorité gouvernementale devient très élevée (après 1943 puis après 1959). En comparant cette situation avec les démocraties parlementaires voisines, les différences apparaissent. Cependant, on peut se demander si le manque de discipline conjugué avec l'existence de trois grands partis au plan fédéral ne les conduit pas à se coaliser malgré l'appui que d'autres partis apportent au gouvernement sans

---

<sup>1</sup> L'opposition à l'égard des mesures contre la surchauffe proposées par le Conseil fédéral semble résulter moins des motifs de parti que de groupements économiques. Ce cas fera l'objet d'une analyse.

même y prendre part. Par ailleurs, il est possible que la démocratie semi-directe, par des consultations périodiques sur des objets limités, incite à cette recherche des majorités larges. C'est une question qui reste à étudier.

Cette mentalité de compromis qui aboutit à la coopération gouvernementale des partis peut être observée aussi aux plans cantonaux: la coopération gouvernementale et les majorités très fortes aux Grands Conseils se dégagent clairement du tableau III. En règle générale, les majorités dépassent 70 % et, dans certains cas (GR, SZ, ZG), se rapprochent de 100 %. Ces majorités apparaissent en général plus restreintes dans les cantons à multipartisme et où la lutte électorale est de règle (GE, VD, FR). Mais même dans ces cantons, elles sont bien plus élevées que celles nécessaires. De prime

*Tableau I*  
Conseil national

	R	C	S	PAB	D	L	I	PdT	A	Total	Partis participant au gouvernement	
1919	63	41	41	25	07	09	—	—	3	189	R+C	104
1922	58	44	43	35	03	10	—	—	5	198	R+C	102
1925	59	42	49	30	05	07	—	03	3	198	R+C	101
1928	58	46	50	31	03	06	—	—	4	198	R+C	104
1931	52	44	49	30	—	06	—	—	6	187	R+C+PAB	126
1935	48	42	50	21	07	07	07	—	5	187	R+C+PAB	111
1939	51	43	45	22	06	06	09	—	5	187	R+C+PAB	116
1943	47	43	56	23	06	08	05	—	6	194	R+C+S+PAB	169
1947	52	44	48	21	05	07	09	07	1	194	R+C+S+PAB	165
1951	51	48	49	23	05	05	10	05	—	196	R+C+S+PAB	171
1955	50	47	53	22	05	05	10	—	4	196	R+C+PAB	121
1959	51	47	51	23	06	05	10	—	3	196	R+C+S+PAB	171
1963	51	48	53	22	06	06	10	—	4	200	R+C+S+PAB	174
1967	49	45	51	21	06	06	16	05	1	200	R+C+S+PAB	166

*Tableau I (suite)*  
Conseil des Etats

	R	C	S	PAB	D	L	I	PdT	A	Total	Partis participant au gouvernement	
1919	23	17	—	1	1	2	—	—	—	44	R+C	40
1922	23	17	1	1	1	1	—	—	—	44		40
1925	21	18	2	1	1	1	—	—	—	44		39
1928	20	18	—	3	1	1	—	—	1	44		38
1931	19	18	2	3	—	1	—	—	1	44	R+C+PAB	40
1935	15	19	3	3	—	2	—	—	2	44		37
1939	14	18	3	4	—	2	—	—	3	44		36
1943	12	19	5	4	2	2	—	—	—	44	R+C+S+PAB	40
1947	11	18	5	4	2	2	—	—	2	44		38
1951	12	18	4	3	2	3	—	—	2	44		37
1955	12	17	5	3	2	3	—	—	2	44	R+C+PAB	32
1959	13	17	4	3	1	3	—	—	3	44	R+C+S+PAB	37
1963	13	18	3	4	3	3	—	—	—	44		38
1967	14	18	2	3	3	3	1	—	—	44		37

C = Conservateurs, chrétiens-sociaux; R = Radicaux; L = Libéraux, libéraux-démocrates; PAB = Paysans, artisans et bourgeois, artisans et indépendants; S = Socialistes; D = Démocrates; I = Alliance des Indépendants; PdT = Parti du Travail, POP; A = Autres partis politiques.

abord, l'hypothèse du gouvernement de compromis se vérifie aussi au niveau cantonal. Au lieu de gouverner seuls, le ou les partis majoritaires préfèrent, en faisant participer d'autres partis au gouvernement, se donner une base solide. Cette pratique soulève de nombreuses questions, d'explications, et notamment celle de savoir si les différences entre partis sur le plan d'idées, de programmes et de comportement ne se sont pas émoussées.

*Tableau II*  
Conseil fédéral

	R	C	S	PAB	Majorités
1848-1891	7*	–	–	–	R
1891-1919	6	1	–	–	R / R+C
1919-1929	5	2	–	–	R / R+C
1929-1943	4	2	–	1	R / R+C / R+C+PAB
1943-1953	3	2	1	1	R+C / R+S / R+PAB C+S+PAB
1954	4	2	–	1	R
1955-1959	3	3	–	1	R+C / R+PAB / C+PAB
1959	2	2	2	1	R+C / R+S / C+S

\* Dont 3 radicaux-libéraux.

## 2. Rôle des groupements économiques et de la démocratie semi-directe

Le rôle des groupements économiques lors de la phase préparlementaire a fait l'objet de plusieurs études dont deux qui figurent dans cet annuaire. Nous manquons par contre d'analyse sérieuse sur l'influence de ces groupements sur le Conseil fédéral, tandis que plusieurs travaux couvrent la phase parlementaire et la phase du suffrage populaire<sup>1</sup>. Selon le récent ouvrage du professeur E. Gruner, 60 % de députés du Conseil national (1967), soit 120 sur 200, appartiennent à plein temps ou à temps partiel à l'une des associations économiques ou professionnelles. 24 d'entre eux sont des fonctionnaires d'associations, c'est-à-dire secrétaires, présidents, etc. Ces liens que l'on suppose étroits du fait notamment de l'absence de professionnalisme parlementaire mériteraient d'être explorés. En partant des données disponibles, deux hypothèses ont été avancées: 1. l'acceptation des projets de lois et des décisions à la quasi-unanimité des parlementaires serait due

<sup>1</sup> Voir notamment JEAN MEYNAUD, avec le concours de A. KORFF, *Les organisations professionnelles en Suisse*, Lausanne, Payot 1963, et KARL MEYER, *Verbände und Demokratie in der Schweiz*, Olten, Dietschi, 1968.



Tableau III

Législatif

Canton Année	Législatif													Exécutif								
	C	R	L	PAB	S	D	I	PdT	E	A	Total	Sièges des partis participant au gouv.	CS C	R	L	PAB	S	D	I	A	Total	
ZH 67	21	29	—	31	48	7	31	2	11	—	180	160	1	2	—	2	1	—	1	—	—	7
BE 66	12	34	—	81	66	—	3	—	—	4	200	181	—	2	—	4	3	—	—	—	—	9
LU 67	87	59	—	1	11	—	12	—	—	—	170	157	1+3	—	2	—	1	—	—	—	—	7
UR 68	42	15	—	—	4	—	—	—	—	—	61	61	4	—	—	—	1	2	—	—	—	7
SZ 68	54	32	—	—	14	—	—	—	—	—	100	100	3	—	2	—	1	—	—	1	—	7
OW													1+4	—	—	—	—	2	—	—	—	7
NW 66	36	20	—	—	1	—	—	—	—	3	60	56	6	3	—	—	—	—	—	—	—	9
GL 68	13	28	—	—	15	25	—	—	—	—	81	—	2	—	—	—	1	—	—	2+2	—	7
ZG 66	44	23	—	—	10	—	1	—	—	—	78	77	4	2	—	—	1	—	—	—	—	7
FR 66	64	34	—	8	21	—	—	—	—	3	130	106	4	2	—	1	—	—	—	—	—	7
SO 69	36	66	—	—	35	—	7	—	—	—	144	137	1	2	—	—	2	—	—	—	—	5
BS 68	20	20	20	—	36	—	19	8	5	2	130	96	1	2	1 <sup>1</sup>	—	3	—	—	—	—	7

<sup>1</sup> Libéral démocrate.

Canton Année	C	R	L	PAB	S	D	I	PdT	E	A	Total	Sièges des partis participant au gouv.	CS C	R	L	PAB	S	D	I	A	Total
BL 67	10	24	—	10	26	—	2	—	—	8	80	70	1	2 <sup>1</sup>	—	1	1	—	—	—	5
SH 68	7	16	—	19	27	4	5	—	1	1	80	62	—	2	—	1	2	—	—	—	5
AR <sup>2</sup>														5	—	1 <sup>2</sup>	1	—	—	—	7
AI <sup>2</sup>														9	—						9
SG 68	96	65	—	—	29	—	14	—	—	—	204	190	3	3	—	—	1	—	—	—	7
GR 69	36	32	—	—	8	37	—	—	—	—	113	113	2	1	—	—	1	1	—	—	5
AG 69	47	40	—	30	57	—	12	—	4	10	200	174	1	1	—	1	2	—	—	—	5
TG 69	32	61	—	—	28	—	—	—	8	—	129	121	1	1	—	1	2	—	—	—	5
TI 67	22	26	—	3	11	—	—	2	—	1	65	59	2	2	—	—	1	—	—	—	5
VD 66	7	75	34	14	49	—	—	16	—	2	197	172	—	3	1	1	2 <sup>3</sup>	—	—	—	7
VS 69	84	26	—	—	13	—	1	—	—	6	130	110	4	1	—	—	—	—	—	—	5
NE 69	—	35	22	—	38	—	—	8	—	12	115	107	—	1	1	—	2	—	1 <sup>3</sup>	—	5
GE 69	20	23	18	—	21	—	—	18	—	—	100	82	2	2	1	—	2	—	—	—	7

<sup>1</sup> Freisinnige Demokraten <sup>2</sup> Fortschrittliche Bürgerpartei <sup>3</sup> Progressiste national.

notamment au compromis que ces organisations élaborent avec l'administration dans la phase préparatoire de consultation; comment dans ces conditions remettre en question ces accords aux Chambres? 2. Ces groupements tendent à se substituer, dans une certaine mesure, aux partis politiques dans le processus d'élaboration de décision.

La récente description des initiatives et référendums que vient de nous donner le professeur Jean Meynaud permet de constater que, là aussi au plan fédéral, les groupements économiques jouent un rôle important: lors du lancement et lors de la campagne référendaire. Sur la base de ces données, une analyse quantitative est en cours <sup>1</sup>.

### 3. *Au plan cantonal* : Multipartisme et absence de lutte électorale

En partant des données disponibles, plus d'une technique d'analyse pourrait être utilisée pour vérifier les hypothèses concernant l'absence de lutte politique en Suisse et la coopération gouvernementale. Nous nous limiterons à deux exemples qui n'ont pour but que de suggérer quelques voies possibles.

En s'inspirant des classifications traditionnelles, le professeur Girod a établi une typologie des partis cantonaux <sup>2</sup>:

- a) système du *parti dominant* avec deux variantes: 1. *parti unique* (« solitaire ») dans le canton d'Appenzell Rhodes-Intérieures où le parti catholique est le seul; 2. *parti majoritaire* dans les 7 cantons catholiques qui formèrent la ligue du Sonderbund en 1847 et où domine le Parti conservateur-chrétien-social: Lucerne, Nidwald, Obwald, Schwyz, Uri, Valais, Zoug (à Fribourg, depuis les élections de 1966, les conservateurs catholiques n'ont plus la majorité absolue avec 64 députés sur 130)<sup>3</sup> ainsi que dans Appenzell-Rhodes-Extérieures, protestant, où domine le Parti radical.
- b) système du *multipartisme* avec deux variantes: 3. *tripartisme* avec trois partis qui dominent la vie dans 7 cantons, mais dont aucun n'a la majorité aux Grands Conseils: Berne, Fribourg, Grisons, Saint-Gall, Schaffhouse, Soleure et Tessin; 4. *multipartisme accentué* avec quatre ou plus partis qui marquent la vie politique et participent aux Conseils d'Etat dans 9 autres cantons: Argovie, Bâle-Campagne, Bâle-Ville, Genève, Glaris, Neuchâtel, Thurgovie, Vaud et Zurich.

---

<sup>1</sup> Voir JEAN MEYNAUD, *op. cit.*, pp. 296-310; ainsi que sous forme ronéotypée, *La démocratie semi-directe en Suisse*, 2 tomes, avril 1969.

<sup>2</sup> ROGER GIROD, *Système des partis en Suisse*. Communication présentée à la Conférence internationale de Sociologie politique comparée, Tampere, Finlande, 26-31 août 1963.

<sup>3</sup> Le canton de Fribourg passe donc dans la catégorie *tripartite* à la suite des élections de 1966.

De son côté, le professeur Dominicé propose de distinguer trois catégories de cantons selon les degrés de la lutte électorale <sup>1</sup>: 1. 4 cantons dans lesquels l'élection n'est disputée qu'exceptionnellement: Berne, Saint-Gall, Soleure, Thurgovie; 2. 6 cantons dans lesquels l'élection est occasionnellement disputée: Argovie, Lucerne et Valais dont le Grand Conseil reste stable dans sa composition, et Bâle-Ville, Grisons, Schaffhouse qui accusent des variations sensibles; 3. 5 cantons dans lesquels la lutte électorale est de règle: Fribourg, Genève, Neuchâtel, Vaud, Zurich.

En prenant les mêmes critères que M. Dominicé, nous avons réparti les autres cantons comme suit: 1. Appenzell Rh.-I. et Rh.-E., Glaris, Nidwald, Obwald, Zoug. 2. Bâle-Campagne, Schwyz, Tessin, Uri <sup>2</sup>.

Ces deux typologies, intéressantes en soi, pourraient être soumises à une analyse complémentaire recourant à d'autres critères quantitatifs ou objectifs. Ainsi, par exemple, on pourrait recourir à l'étude de la variance comme mesure de degré de pluralisme dans la représentation selon le nombre de sièges détenus par les différents partis, canton par canton, en prenant en considération l'évolution dans le temps <sup>3</sup>.

Dès à présent cependant, en construisant quatre simples tableaux à double entrée, avec ces deux classifications, on est en mesure de faire quelques observations à titre préliminaire.

1. Il se dégage de l'ensemble de ce tableau que: a) le *parti unique* qui, d'ailleurs, ne représente qu'un seul cas sur les 25 cantons ou demi-cantons, est dans la première case correspondant à l'élection qui n'est disputée qu'*exceptionnellement*; b) le *parti majoritaire* (32 % soit 8 cantons) se partage entre deux cases *lutte exceptionnelle* (16 % soit 4 cantons) et *lutte occasionnelle* (16 % soit 4 cantons); c) le *tripartisme* (28 % soit 7 cantons), tout en demeurant principalement associé aux deux premières catégories *lutte exceptionnelle* (12 % soit 3 cantons) et *lutte occasionnelle* (12 % soit 3 cantons), se trouve aussi dans la catégorie *lutte de règle* avec Fribourg (4%); d) le *multipartisme accentué* (36% soit 9 cantons) renforce la tendance à la lutte électorale en déplaçant le centre de gravité et le situant dans la catégorie *lutte de règle* (20 % soit 4 cantons).

<sup>1</sup> CHRISTIAN DOMINICÉ, « Autour des élections gouvernementales en Suisse », *Mélanges Marcel Bridel*, Lausanne, 1968, pp. 109 et ss.

<sup>2</sup> L'information recueillie auprès des chancelleries a été confrontée avec les changements dans la composition des gouvernements en 1946, 1962, 1967-1969.

<sup>3</sup> La variance est une mesure statistique qui décrit l'écart moyen des éléments d'une distribution par rapport à la moyenne arithmétique de la distribution (la dispersion):

$$V = \frac{\sum_{i=1}^N (X_i - \bar{X})^2}{N}$$

ou  $X_i$  = les éléments de la distribution

$\bar{X}$  = la moyenne de la distribution

$N$  = le nombre d'éléments de la distribution

Tableau IV

## Nombre de partis et degré de lutte électorale

Tableau V

	1. E	2. O	3. R	Total de cantons
1. PU	AI 1			1
2. PM	ZG OW NW AR 4	LU VS SZ UR 4		8
3. T	SG BE SO 3	GR SH TI 3	FR 1	7
4. MA	TG GL 2	AG BS BL 3	GE NE VD ZH 4	9
Total de cantons	10	10	5	25

	1. E	2. O	3. R	Total
1. PU	4%			4%
2. PM	16%	16%		32%
3. T	12%	12%	4%	28%
4. MA	8%	12%	16%	36%
Total	40%	40%	20%	

- a) *Classification selon le nombre de partis* (classification Girod):  
Parti unique = 1. PU; parti majoritaire = 2. PM; tripartisme = 3. T; multipartisme accentué = 4. MA.
- b) *Classification selon le degré de lutte électorale* (classification Dominicé):  
Exceptionnellement = 1. E; occasionnellement = 2. O; lutte de règle = 3. R.

Tableau VI  
en milliersNombre d'électeurs inscrits  
(scrutin fédéral 1968)<sup>1</sup>Tableau VII  
en pourcentage

	1. E	2. O	3. R	Total
1. PU	4 4			4
2. PM	16, 7, 7, 13 43	76, 55, 24, 9 164		207
3. T	94, 274, 59 427	41, 19, 57 117	50 50	594
4. MA	45, 11 56	105, 67, 48 220	73, 43, 127, 280 523	799
Total	530	501	573	1604

	1. E	2. O	3. R	Total
1. PU	0.2%			0.2%
2. PM	2.7%	10.2%		12.9%
3. T	26.6%	7.3%	3.1%	37.1%
4. MA	3.5%	13.7%	32.6%	49.8%
Total	33.0%	31.2%	35.7%	100%

Source: *Annuaire statistique de la Suisse 1969*, Berne, Bureau fédéral de statistique, 1969.

<sup>1</sup> Electeurs inscrits en chiffres arrondis en milliers: ZH 280, BE 274, LU 76, UR 9, SZ 24, OW 7, NW 7, GL 11, ZG 16, FR 50, SO 59, BS 67, BL 48, SH 19, AR 13, AI 4, SG 94, GR 41, AG 105, TG 45, TI 57, VD 127, VS 55, NE 43, GE 73.

2. Les deux tiers des cantons (64 % soit 16 cantons) sont régis par le *système du multipartisme*, tripartisme (28 % ou 7 cantons) et multipartisme accentué (36 % soit 9 cantons). Le système du *parti unique* (1 demi-canton) et du *parti majoritaire* (8 cantons et demi-cantons) couvre le tiers restant des cantons. Mais les unités qui sont contenues dans ces catégories sont petites ou moyennes (LU, VS) si l'on prend en considération le *nombre d'électeurs inscrits* lors des scrutins fédéraux en 1968: au total 211.000 soit 13,1 % contre 1.393.000 soit 86,9 % pour les cantons à système multiparti. Ainsi la très grande majorité des électeurs suisses vit dans le multipartisme. Le tableau III met en évidence la relation d'ensemble qui existe entre le nombre d'inscrits et les catégories selon le nombre de partis, relation qui n'existe pas avec les catégories selon la lutte électorale. Il apparaît aussi que le nombre d'inscrits le plus élevé (573 soit le 32,6 %) c'est-à-dire un tiers du total correspond à la case *multipartisme accentué / lutte électorale*. Par contre, le poids de Berne (274) fait que vient au deuxième rang avec 427 (26,6 %) le *tripartisme* associé à une lutte qui n'a lieu qu'à titre exceptionnel.

3. Cette proportion de multipartisme en Suisse pourrait laisser prévoir des luttes pour le pouvoir, d'une part, et une certaine instabilité gouvernementale, d'autre part. Or, la *lutte de règle* ne représente au total que 20 % en ne recouvrant que 5 cantons, dont 4 romands (FR, GE, NE, VD) et le plus grand centre urbain et industriel ZH en Suisse alémanique. On confirme ainsi un lieu commun: la vie politique suisse ne se caractérise pas par la lutte électorale malgré le multipartisme.

## II

### **Echantillon d'analyse du comportement au Conseil national (1964)**

#### 1. *Analyse des votes nominaux*

L'analyse du comportement politique des partis au Parlement fédéral se heurte à de nombreuses difficultés. En effet, traditionnellement les représentants votent à main levée et pas par appel nominal comme dans la plupart des parlements. Or, une technique d'analyse dite « *role call analysis* » qui a connu un grand développement en science politique, porte précisément sur les votes nominaux. Cette technique qui a été appliquée aux assemblées internationales (ONU) ou aux parlements nationaux, permet de mieux déterminer les dimensions des conflits, les constellations de groupes et leur distance<sup>1</sup>. Du fait qu'en Suisse le vote nominal constitue une exception — se référant soit à une question importante, soit à un conflit — il est impossible de procéder à un examen systématique de comportement législatif sous plus

---

<sup>1</sup> L. E. ANDERSON, M. W. WATTS, A. R. WILCOX, *Legislative Role Call Analysis*, Northwestern University Press, 1966; Duncan Mac Rae, *Parliament, Parties and Society in France 1946-1958*, New York et London, St Martin's Press et Mac Millan, 1967.

d'un aspect: a) positions prises lors du vote sur un projet; b) degré de cohésion et clivages à l'intérieur d'un groupe parlementaire; c) études sur le comportement des législateurs d'après d'autres critères de classification (par exemple: origines sociales, groupes d'âge, appartenance aux groupements économiques et professionnels).

Certes, on pourrait proposer qu'à l'avenir le vote nominal soit généralisé et enregistré mécaniquement. En attendant ce changement, on peut essayer d'utiliser d'autres documents qui apportent des renseignements sur le déroulement des sessions parlementaires ou d'analyser les votes nominaux qui ont eu lieu. Cette dernière voie a été empruntée, à titre complémentaire d'ailleurs, par Marco Vasella dans sa thèse: son recensement porte sur la période de 1920 à 1953 et sur 108 votes <sup>1</sup>. Sur ce total, 80 votes positifs et 28 rejets. L'analyse des majorités obtenues fait ressortir que dans une trentaine de cas de votes positifs ou négatifs les majorités étaient très faibles témoignant ainsi d'une forte division parmi les parlementaires. La dispersion des voix est grande en raison précisément des oppositions. Par ailleurs les abstentions y revêtent beaucoup d'importance et enregistrent un taux assez élevé. Du point de vue de la cohésion des groupes lors des votes, elle se présente comme suit:

Groupes politiques au Conseil National:	R	C	S	PAB
Votes homogènes sans abstentions	13	32	86	52
Votes homogènes avec abstentions	9	8	9	2
<i>Total des votes homogènes</i>	22	40	95	54
Total des votes divergents	86	68	13	54
<i>Total des votes</i>	108	108	108	108

Il est évident qu'une telle technique contribue à préciser le comportement des groupes politiques. Mais elle n'autorise pas de conclusions générales car elle s'applique à une manifestation marginale par rapport au comportement courant au Parlement fédéral.

Ce comportement peut être aussi étudié à travers les débats parlementaires qui constituent un travail de longue analyse sortant du cadre de cette note. Par ailleurs, si ce genre d'analyse éclaire les positions des groupes parlementaires et des députés, elle n'est pas susceptible de donner une idée précise du vote. Selon les projets et les matières, la période entre la clôture des débats et le moment du vote peut s'avérer importante. En effet, un sondage laisse supposer qu'au Parlement suisse où les votes sont souvent unanimes, ceux-ci ne correspondent pas nécessairement aux positions adoptées lors du débat.

<sup>1</sup> *Die Partei- und Fraktionsdisziplin als staatsrechtliches Problem*, Winterthur, Verlag P. G. Keller, 1956, notamment pp. 114-122. Voir aussi *L'analyse des votes nominaux au Grand Conseil de Genève (1948-1968)* par F. DUNAND et F. GRUBER, Centre de recherche de science politique, Université de Genève, 1969 (manuscrit).

Dans ces conditions, l'analyse des votes nominaux aurait une portée assez limitée mais faciliterait néanmoins l'étude comparative entre positions déclarées et votes; celle-ci permettrait de mieux saisir le processus de compromis qui, en partant de positions divergentes, aboutit à l'unanimité. Cette même analyse peut être effectuée par l'examen des matières: quelles sont celles qui mettent en échec le compromis? Y a-t-il une relation entre l'attention que portent les parlementaires aux diverses matières et le degré de conflit?

Des renseignements disponibles, nous avons retenu pour notre analyse les suivants <sup>1</sup>: 1. Numéro officiel et titre descriptif du projet soumis au vote; 2. type de projet (arrêté, loi, rapport, etc.); 3. département d'origine du projet; 4. session pendant laquelle le projet a été voté; 5. divergence entre les Chambres fédérales sur un projet; 6. conformité ou non avec la proposition du Conseil fédéral; 7. vote par appels nominaux <sup>2</sup>; 8. vote final; 9. nombre de pour et de contre lors du vote sur l'ensemble; 10. nombre de pour et de contre lors du vote final; 11. Existence d'une clause d'urgence; 12. présence des législateurs pour chaque session.

## 2. Formulation des hypothèses

Constatation générale: un grand nombre de projets sont adoptés à l'unanimité. En 1964, sur 86 projets soumis au vote au Conseil national, 21 seulement ont recueilli des voix contre. Environ 76 % des projets ont été votés à l'unanimité, et *pas un seul n'a été rejeté* au cours de 1964.

Avec un tel degré d'unanimité il est difficile de déterminer quels ont été les projets qui ont suscité des divergences. D'autres indicateurs doivent donc être utilisés. L'on peut retenir les éléments suivants comme *signes de désaccord*: 1. Divergence entre les Chambres; 2. non-conformité avec la proposition du Conseil fédéral; 3. recours à un vote par appel nominal; 4. recours au vote final; 5. des voix exprimées pour et contre un projet (vote sur l'ensemble et vote final); 6. existence d'une clause d'urgence; 7. nombre de députés présents au début d'une séance et voix exprimées.

Pour le degré d'intérêt porté à un projet ou le *caractère saillant*, l'indicateur le plus simple est le nombre de députés présents pour chaque session. Si l'on prend la différence entre ce nombre et le nombre total des voix exprimées lors d'un scrutin sur un projet, on obtient le nombre de députés qui se sont abstenus ou absents de la Chambre au moment du vote. En effet, il est impossible de distinguer entre absences et abstentions. Il serait intéressant de savoir qui sont les députés qui s'abstiennent lors du scrutin; ce pourrait être un indicateur de désaccord sans que celui-ci aille néanmoins jusqu'à constituer une opposition à l'égard du compromis préalable. Dans l'analyse

---

<sup>1</sup> Voir le *Résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale*, les *Archives fédérales*, le *Bulletin officiel de l'Assemblée fédérale*.

<sup>2</sup> La demande d'un vote nominal intervient en général lorsqu'un projet est très controversé ou très important (arrêtés contre la surchauffe en 1964).



des votes à l'assemblée générale de l'ONU, Arend Lipjhart a considéré les abstentions comme une position à mi-chemin entre les pour et les contre et il l'a pondérée ainsi <sup>1</sup>. Il est plausible d'estimer que dans un parlement où une grande majorité des projets sont adoptés à l'unanimité, l'abstention indiquerait une position plutôt négative <sup>2</sup>.

Les précisions sur le comportement des groupes ou des individus à l'Assemblée fédérale ne pourront être obtenues sans information sur le vote individuel. Dans les mêmes conditions, au Parlement suédois, on a eu recours aux photographies prises lors de chaque vote. A défaut de cette information, doit-on renoncer à analyser le comportement au Parlement fédéral suisse ?

L'examen des informations publiquement disponibles sur les activités des députés suisses permet de dégager plusieurs éléments qui servent d'indicateurs sur le comportement. Nous nous proposons de fonder notre analyse sur les absences plus les abstentions lors de chaque vote. Ainsi, on obtient une indication sur le *caractère saillant*, à savoir le degré d'intérêt que suscite le projet auprès des parlementaires.

Nous n'avons pas pris en considération l'ensemble des députés. On pourrait nous objecter que lorsqu'un député n'est pas présent au début d'une séance, des facteurs autres que le degré d'intérêt peuvent jouer un rôle: maladie, empêchement professionnel, famille, politique cantonale, etc. Tandis qu'un député qui se présente au début de la séance et qui quitte la Chambre plus tard le fait plutôt lorsqu'il considère un projet de peu d'intérêt ou qu'il y est opposé mais ne veut pas manifester l'opposition directe au moment du vote. Là aussi d'autres facteurs peuvent intervenir mais, sauf exception, l'influence de ceux-ci est en relation avec le caractère saillant d'un projet. On peut donc estimer que le conflit ou l'opposition, et le caractère saillant d'un projet doivent être assez étroitement liés. Partant, les deux ensemble doivent pouvoir servir à établir une classification des projets.

### 3. *Choix de l'échantillon et codage*

Afin de tester ces hypothèses, nous avons choisi un échantillon et codé les indicateurs considérés comme pertinents. Notre analyse a porté sur l'année 1964 au Conseil national. Ce choix n'est pas le fait du hasard. En effet, durant 1964, plusieurs problèmes controversés ont été traités par le Conseil national, notamment les arrêtés contre la surchauffe, l'affaire des « Mirages » ainsi que le prix du lait. D'autre part, le Conseil national est moins homogène que le Conseil des Etats du point de vue des partis politiques qui y sont représentés, de l'appartenance aux groupes professionnels, de l'origine socio-profes-

---

<sup>1</sup> LIPJHART, AREND "Analysis of Bloc Voting in the General Assembly" *American Political Science Review*, Vol. 57, No 4, December 1963, pp. 902-917.

<sup>2</sup> Cette hypothèse semble confirmée par l'analyse déjà citée de F. Dunand et F. Gruber.

sionnelle ainsi que du point de vue de l'âge <sup>1</sup>. Il offre donc une plus grande diversité sous tous ces aspects parmi les députés et, partant, plus de possibilités de conflit. Par ailleurs, le fait de ne pas avoir choisi un échantillon plutôt aléatoire dans le temps ni inclus les deux Chambres pourra être corrigé dans un stade plus avancé lorsque ces hypothèses seront vérifiées sur un plus grand nombre de cas.

Pour le Conseil national en 1964, les indicateurs ci-dessus indiqués ont été codés en raison de leur importance pour la vérification de nos hypothèses. 90 projets d'arrêté ou de loi ont été retenus, à l'exclusion de ceux qui n'ont pas donné lieu à un vote, pendant les 5 sessions de 1964 (4 ordinaires et 1 extraordinaire). Ces indicateurs ont été convertis en 21 variables qui, à leur tour, ont été soumises à plusieurs analyses.

#### 4. *Analyses et résultats*

Afin de tester l'hypothèse de la relation entre le degré de conflit et le caractère saillant du projet au regard des députés, nous avons d'abord fait usage d'un modèle d'analyse de régression multiple. On a désigné comme *variable dépendante* le nombre d'absences et d'abstentions lors du vote sur chaque projet (Y).

Comme *variables indépendantes*, on a désigné celles qui semblaient indiquer qu'un certain degré de désaccord existe avant et lors du vote. Les variables retenues sont :

- a) divergence entre les Chambres sur un projet (X 1),
- b) non-conformité avec la proposition du Conseil fédéral (X 2),
- c) nécessité d'un vote par appel nominal (X 3),
- d) besoin d'un vote final (X 4),
- e) des voix exprimées contre un projet lors du vote sur l'ensemble et lors du vote final (X 5 et X 6),
- f) existence d'une clause d'urgence (X 7),
- g) modification de la proposition du Conseil fédéral par le Conseil des Etats après acceptation par le Conseil national (X 8).

$$\hat{Y} = B_0 + B_1X_1 + B_2X_2 + \dots + B_8X_8 + e$$

ou Y = variable dépendante

B<sub>i</sub> = coefficients ou paramètres de régression

X<sub>i</sub> = variables indépendantes

e = erreur dans l'estimation des paramètres

Les résultats obtenus par cette première analyse sont les suivants :

$$\hat{Y} = 72.6 + 39.1X_1 + 26.8X_2 - 37.3X_3 - 25.6X_4 - 2.3X_5 + 27.6X_6 - 31.2X_7 - 14.1X_8 + 81.1$$

---

<sup>1</sup> Voir les indications bibliographiques contenues dans la première partie.

avec un coefficient de corrélation multiple de 0.56 (ou 56 %). Ce coefficient est suffisamment élevé pour que l'on puisse affirmer qu'il y a une relation entre l'ensemble des variables. Un examen des coefficients de corrélations partielles <sup>1</sup> confirme que le meilleur élément de prévision du caractère saillant est, venant à la suite de l'existence des voix contre, le vote par appel nominal (X 3) (coefficient de corrélation partielle = 0.36) suivi par le vote final (X 4).

Une deuxième analyse de régression a été entreprise pour déterminer dans quelle mesure le type de projet (arrêté ou loi) (X 9), le département d'origine du projet (X 10) et la session (X 11) contribuent à mieux « expliquer » la variation du caractère saillant. On a supposé que, par exemple, le département d'origine (qui est déjà un critère de classification) pourrait être déterminant pour inciter les parlementaires à être présents lors d'un vote. Le fait qu'une session extraordinaire a eu lieu en 1964 aurait aussi pu accroître le caractère saillant des projets. Les résultats du deuxième modèle de régression qui incluaient toutes les 11 variables indépendantes indiquent que peu d'explication supplémentaire est fourni par ces trois variables. Le coefficient de corrélation multiple passe de 0.56 à 0.60, enregistrant une augmentation de 4 %. Cependant, la classification par département d'origine accuse un coefficient de corrélation partielle de 0.23, ce qui indique que cette catégorie est significative, mais pas suffisamment pour donner lieu à une typologie définitive des projets soumis au vote.

Les résultats de ces analyses indiquent clairement qu'une relation existe entre caractère saillant d'une part, et conflit ou désaccord, d'autre part. Cependant, le degré de conflit n'explique pas toute la variance du caractère saillant et il semble prudent de retenir ces deux indices comme deux critères de classification distincts.

Cette distinction peut constituer un avantage pour le chercheur qui a la possibilité, lors de l'examen d'autres années, de sélectionner et ordonner les projets soit d'après l'importance attribuée aux divers projets, soit d'après le degré de conflit qu'ils ont suscité. De ce fait, il pourra déterminer à l'avance quels sont les projets les plus susceptibles de susciter des clivages entre partis politiques et peut-être même à l'intérieur des partis (critère de conflit). Pour l'analyse des débats parlementaires, le chercheur serait en mesure de choisir rapidement les projets qui auront la plus grande probabilité d'indiquer les oppositions.

Quant au caractère saillant, il permet une sélection qui serait d'autant plus utile que l'on souhaite analyser plus en profondeur les problèmes que le Parlement considère comme importants. Une étude du comportement entre les partis et dans les partis en relation avec les questions importantes pourrait contribuer à l'explication de la stabilité en Suisse. Il serait intéressant de savoir si les partis sont plus divisés à propos des projets les plus saillants ou plutôt à propos de ceux qui ne le sont que moyennement.

---

<sup>1</sup> Les corrélations partielles indiquent la relation entre une des variables indépendantes et la variable dépendante lorsque l'effet des autres variables indépendantes demeure constant.

Pour faciliter l'appréciation du degré de conflit, on a procédé à une *agrégation des éléments* retenus ci-dessus. Lorsque la condition est remplie, par exemple l'existence des votes contre, on attribue une valeur de un (1) aux variables. Si la condition n'est pas remplie, la valeur est de zéro (0).

Pour déterminer la perte de renseignements concernant les votes contre un projet, on a eu recours à une corrélation pearsonienne entre caractère saillant et degré de conflit afin de comparer ces résultats avec ceux obtenus par la régression multiple. Le coefficient de corrélation ainsi obtenu était de 0.48, indiquant que la perte d'informations n'était pas importante. En revanche, cette nouvelle mesure de la valeur représentant le degré de conflit par projet permet d'expliquer la variation du caractère saillant aussi bien que la régression multiple.

Outre l'utilisation de cette mesure agrégative, une autre voie possible est celle de la classification des sessions ou des années législatives, soit selon le degré de conflit, soit selon le caractère saillant. Il est facile de construire un ou deux indices basés sur la moyenne et la variance des deux indicateurs. La moyenne permet de déterminer s'il y a eu un niveau élevé de conflit ou de « caractère saillant » tandis que la variance permet de juger la dispersion autour de la moyenne. Si dans un cas, on obtient une moyenne élevée pour le degré de conflit, conjuguée avec une variance également élevée, on est fondé à en déduire que la session en question accuse un degré relativement élevé de conflit qui représente des niveaux d'intensité multiples et différents. Si, en revanche, la variance est peu élevée, la session serait relativement homogène quant au niveau d'intensité de conflits.

### *Conclusion*

La nécessité d'avoir recours à un très grand nombre de documents pour analyser le comportement des partis politiques dans les Chambres fédérales incite à dégager certains critères qui assurent une sélection efficace et rapide. Dans cette perspective, les deux dimensions de conflit et de caractère saillant, bien qu'elles se recoupent en bonne partie, permettent de mesurer deux aspects différents et semblent répondre à notre besoin de sélection.

Une sélection basée sur les deux critères, conflit et caractère saillant, a été effectuée. Les dix premiers projets dans chaque liste établie sont indiqués à titre d'exemple dans le tableau VIII. Il en ressort que deux projets figurent dans les deux listes qui comportent néanmoins des divergences; ce fait tend à confirmer l'observation fondée sur l'analyse de corrélations.

Quant à la liste établie d'après le degré de conflit, un trait commun s'en dégage nettement: tous les arrêtés concernent les problèmes de dépenses publiques de l'économie. La liste établie d'après le caractère saillant contient les mêmes matières, mais l'ordre d'importance en est différent (sauf, bien sûr, pour des arrêtés contre la surchauffe) et huit des projets sont distincts de ceux retenus selon le caractère de conflit.

*Tableau VIII*

Sélection des projets votés d'après l'*indicateur de conflit* (10 premiers)

	<i>N° du projet</i>	<i>Mesure de conflit</i>	<i>Titre</i>
1.	* 8909 <sup>1</sup>	5	Mesures pour diminuer la surchauffe économique
2.	* 8842	5	Statut des fonctionnaires et des caisses d'assurance du personnel fédéral
3.	8113	4	Travail dans l'industrie, l'artisanat et le commerce
4.	8949	4	Contrôle des prix: maintien de mesures temporaires
5.	8950	4	Statut du lait: modification
6.	8836	3	Ecoles suisses à l'étranger: aide
7.	8883	3	Indemnités de présence: modification de la loi
8.	8893	3	Economie laitière: révision de l'arrêté fédéral de 1962
9.	8945	3	Détenteurs de bétail bovin dans les régions de montagne: contributions
10.	9006	3	Approvisionnement du pays en blé: modification de la loi

Sélection des projets d'après le *caractère saillant* (10 premiers)

1.	* 8909 <sup>1</sup>	14	Mesures pour diminuer la surchauffe économique
2.	8830	17	Constructions militaires et places d'armes
3.	8947	21	Avions de combat « Mirage », crédit complémentaire, enquête
4.	8251	23	Assurance en cas de maladie et accidents (LAMA)
5.	* 8842	24	Statut des fonctionnaires et des caisses d'assurance du personnel fédéral
6.	8826	24	Technicums agricoles: 1. subventions extraordinaires aux frais de construction
7.	8898	25	Traité d'amitié et de commerce avec le Libéria: approbation
8.	8899	25	Protection du Rhin contre la pollution: convention internationale
9.	9054	27	Encouragement à la construction de logements
10.	8926	30	Constitution de Schaffhouse: garantie

1. Voté en deux parties par appel nominal.

\* Projets retenus à la fois selon le critère de conflit et de caractère saillant.

Si l'on considère les deux projets communs aux deux listes — surchauffe économique et statut des fonctionnaires—, on observe qu'alors que la surchauffe occupe le 1<sup>er</sup> rang d'après les deux critères de sélection, le statut des fonctionnaires est au 2<sup>e</sup> rang selon le critère de conflit et 5<sup>e</sup> rang selon son

caractère saillant. Toute affaire qui provoque des oppositions parmi les députés n'est pas automatiquement très importante à leurs yeux. De même, une affaire qu'ils estiment très importante — telle l'affaire des « Mirages » — peut être l'objet d'un soutien unanime. Il n'en reste pas moins que conjugués, ces deux critères contribuent à accentuer le caractère saillant d'un projet controversé comme dans les deux exemples sur les deux listes. Cette relation pourrait être précisée par l'analyse d'un nombre plus grand de cas.

En général, le résultat de ce début de recherche a fourni une première confirmation empirique de la supposition formulée de manière intuitive: le degré de conflit et le caractère saillant des projets votés pourraient fournir davantage d'informations sur le comportement parlementaire. Cependant, bien plus important est le fait que ces résultats ont fourni *deux critères de sélection* des projets soumis au vote dans les Chambres fédérales. Leur application permettra d'acquérir davantage de renseignements dans ce domaine et pourra contribuer à une meilleure utilisation des ressources disponibles pour la recherche sur la politique suisse.

Enfin, les diverses approches que suggère cette note devraient être complétées par une enquête entreprise en commun par les membres de l'ASSP, enquête qui porterait sur le comportement politique en Suisse au niveau à la fois des dirigeants et des électeurs.

